



Programme Départemental d'insertion pour 2010.

29/03/2010

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Ce Plan départemental d'insertion, dont nous débattons ce matin, répond à une situation d'extrême urgence. Nous sommes au cœur d'une crise très grave, qui plonge une partie importante de la société française dans la précarité, parfois dans l'exclusion et presque toujours dans l'incertitude du lendemain.

Chers collègues, on va parler d'exclusion, d'insertion, est-ce qu'il pourrait y avoir un peu moins de conversations privées ou en tout cas un volume sonore moins élevé ? S'il vous plaît !

Je vous rappelle qu'en un an le chômage a augmenté de 16 % et le nombre d'offres d'emploi a diminué de près d'un tiers. Dans cette situation, l'Etat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité.

Prenons l'exemple affligeant et révélateur de "Pôle emploi". Issue de la fusion de l'A.N.P.E et de l'U.N.E.D.I.C, cette structure était supposée être un grand service public, offrant aux chômeurs à la fois un lieu d'accueil et d'écoute, des interlocuteurs et des outils concrets pour leur réinsertion.

Or, quelle est la réalité ? Celle d'une énorme machine en panne, qui n'a pas assez de personnel, pas assez de moyens et qui ne peut pas remplir convenablement sa mission.

Aujourd'hui, à "Pôle emploi", il y a un conseiller pour 217 chômeurs, alors que la norme efficace se situerait à un pour 60.

J'ai déjà eu l'occasion de tirer la sonnette d'alarme et j'ai reçu de nombreux témoignages de détresse des salariés de "Pôle emploi" qui évoquent l'immense difficulté de leur tâche et l'indifférence à laquelle ils se heurtent.

Je souhaite ici me faire à nouveau l'écho de leurs légitimes inquiétudes et je tiens de même à rappeler une triste réalité. Au cours de l'année 2010, un million de chômeurs se retrouvera en fin de droits.

Un million de Français qui, du jour au lendemain, risquent de basculer dans la spirale de l'exclusion, de ne plus pouvoir payer leur loyer ou de plonger dans le surendettement.

Face à de telles menaces, une fois de plus, une grande part de la responsabilité va reposer sur les collectivités locales.

Elles vont devoir, avec leurs moyens, assumer les conséquences directes, notamment financières, de la politique gouvernementale.

La dette de l'Etat envers Paris, au titre du R.M.I. et du R.S.A., a ainsi augmenté en un an de 15 millions d'euros pour se situer aujourd'hui à 134 millions d'euros.

Nous n'avons aucune raison de l'accepter.

Le Département de Paris a donc engagé un recours au contentieux pour que cette somme soit restituée aux Parisiens.

Voilà, mes chers collègues, dans quel contexte nous avons préparé notre Plan départemental d'insertion pour 2010.

Malgré les contraintes que je viens d'évoquer, l'objectif de ce Plan demeure très volontariste. Notre politique de lutte contre le chômage devra, cette année encore, permettre directement le retour à l'emploi d'un chômeur parisien sur cinq, soit 21.000 personnes.

Notre P.D.I., qui augmente encore cette année, pour atteindre la somme de 59,6 millions d'euros, donne la priorité aux mesures d'accompagnement pour ceux qui sont très éloignés de l'emploi.

Trois exemples. D'abord, la Ville assume pleinement son rôle de premier employeur de personnes en insertion pour l'Ile-de-France. Notre objectif pour 2010 est de conclure 1.700 contrats aidés.

Pour combattre le chômage, il faut en effet s'appuyer sur toutes les énergies, publiques, associatives et privées.

Nous lançons ainsi, deuxième exemple, une double opération d'accompagnement et de réinsertion d'allocataires du R.S.A. à bas niveau de qualification.

D'une part, dans le cadre d'une convention avec "Pôle emploi", Paris verse deux millions d'euros au service public de l'emploi, ce qui permet à 55 agents d'intervenir dans les espaces insertion de la Ville.

D'autre part, en partenariat avec des prestataires privés, nous accompagnerons individuellement 300 chômeurs sur trois ans. Il s'agit de personnes très éloignées du monde du travail, que "Pôle emploi", malheureusement, n'a pas eu les moyens de soutenir à la mesure de leurs besoins.

Enfin, troisième exemple, je tiens à souligner le dynamisme de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci, sous l'impulsion de Mme Seybah DAGOMA, a permis en 2009 à Paris le retour à l'emploi de près de 3.000 allocataires du R.S.A.

Cet effort va s'intensifier. Dans les mois qui viennent, nous labelliserons deux nouvelles régies de quartier dans les 10e et 12e arrondissements et nous financerons une huitième coopérative.

Pour conclure, je voudrais rappeler que notre politique en faveur de l'emploi s'appuie aussi sur une action très soutenue en direction des entreprises et notamment des P.M.E. qui représentent 80 % de l'emploi marchand à Paris.

Nous avons ainsi fait passer à 20 % l'acompte versé par la Ville pour toutes les commandes aux P.M.E. Dans le même esprit, nous encourageons l'initiative et la créativité de celles et de ceux, souvent jeunes, qui ont décidé de tenter de monter leur propre entreprise.

La Ville a ainsi mis en place un fonds "Paris Innovation Amorçage", pour aider et conseiller les jeunes entrepreneurs. Parce que les créateurs d'entreprise ont besoin d'espace, nous doublerons d'ici 2014 les surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs.

Mes chers collègues, notre Plan départemental d'insertion tente donc de s'attaquer au chômage sur tous les fronts : emplois publics et privés, aide à la création d'entreprise et développement des contrats aidés, réinsertion des exclus et soutien aux jeunes diplômés.

Je veux remercier particulièrement M. Christian SAUTTER et Mme Olga TROSTIANSKY pour leur engagement et leur compétence.

Je dis une fois de plus toute notre gratitude aux fonctionnaires de la Ville et du Département, qui contribuent énergiquement à la cohésion de la société parisienne, et je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce Plan départemental d'insertion.